

http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/deezer-champion-francais-de-la-musique-gratuite_152366.html

Élu meilleur site internet
de magazine 2008



LExpansion.com

Le décryptage instantané de l'économie

ECONOMIE &
ENTREPRISE

EMPLOI &
CARRIÈRES

IMMOBILIER &
PATRIMOINE

SMALL
BUSINESS

MY EXPANSION

ACCUEIL

ÉCONOMIE

ENTREPRISE

HIGH TECH

CLASSEMENTS

VIDÉO

Internet

Deezer, champion français de la musique gratuite

Gilles Musi - 02/05/2008 18:41 - L'Expansion.com

Envoyer par email | Imprimer | A-+ | Citer dans votre blog | Commentaires 0 | Votes 0

1 sur 2



Deezer propose 1,5 million de chansons en streaming.

Deezer attire déjà 6 millions de visiteurs par mois avec de la musique gratuite financée par la publicité. Un nouveau modèle appuyé par la Sacem et certaines maisons de disques. Prochaine étape : une déclinaison en version mobile.

La musique en ligne gratuite à la demande, en toute légalité, c'est l'objectif de **Deezer**. Cette jeune pousse fait partie des premières Web radios du paysage audiovisuel français. En 2006, une première version, baptisée Blogmusik, s'attire les foudres de la Sacem. Elle disparaît en février 2007. Les deux fondateurs, Jonathan Benassaya et Daniel Marhely, font alors le pari de la légalité. Il parviennent à conclure un accord avec leur ennemi d'hier, la Sacem, devenant le premier site

français de musique gratuite à trouver un arrangement avec une société de gestion des droits d'auteurs.

Reste à obtenir le feu vert des maisons de disques. Quelques unes ont déjà accepté de lui ouvrir leur catalogue, comme Sony-BMG. Mais d'autres résistent encore. Quoi qu'il en soit, à l'été 2007, Deezer ouvre les portes d'un énorme juke-box de quelque 1,5 million de titres. L'écoute, entièrement gratuite, est financée par la publicité. Un accord de promotion avec Free parachève le dispositif de lancement.

La formule séduit indéniablement. Le site, disponible dans plus d'une quinzaine de langues, revendique déjà 2 millions de membres inscrits, et 6 millions de visiteurs uniques chaque mois dans le monde, dont à peu près la moitié pour la France. Ici, pas de téléchargement. La musique s'écoute exclusivement en streaming.

Trois modes d'écoute sont proposés.

Le premier s'appuie soit sur une recherche alphabétique du titre ou de l'artiste souhaité, soit en parcourant le catalogue. Le second fonctionne à partir d'une sélection de thèmes musicaux : chanson française, électro/techno, jazz, rock, soul/funk,... Enfin le troisième, baptisé Smartradio, propose une déambulation sonore intelligente à travers l'ensemble du catalogue du site. L'utilisateur se choisit un premier titre, puis la machine prend le relais. La programmation est alors confiée à des algorithmes. Ceux-ci réagissent en fonction des titres écartés à l'écoute par l'auditeur : la sélection proposée s'affine au fur et à mesure.

Pour Jonathan Benassaya, cette intelligence artificielle va encore se perfectionner : « Nous faisons évoluer notre plate-forme en permanence. Des développements sont en cours, pour que la machine puisse également se fonder sur les goûts personnels de l'utilisateur ». Son profil, les commentaires qu'il laisse sur le site, ses échanges avec d'autres « Deezerateurs », ses playlists, tout peut être exploité pour permettre à la radio de lui offrir une programmation encore plus pertinente.

Outre des informations sur un artiste écouté, sa discographie, et une sélection d'artistes similaires, l'utilisateur peut également commenter les choix proposés, et monter des playlists à partir de la programmation radio ou en y ajoutant des titres tirés de sa bibliothèque. Enfin, une couche communautaire offre aux utilisateurs la possibilité de dialoguer avec d'autres fans, de les inviter en tant qu'amis ou de partager leurs playlists avec eux.

Parallèlement à ces développements Web, Deezer entend se déployer vers d'autres modes de diffusion, mobiles notamment. Mais contrairement à la configuration PC, le modèle économique reposerait alors sur des

Fiche d'identité : Deezer

Domaine d'activité : Juke-box d'écoute de musique gratuite
Année de création : 2007
Effectifs : 15
Dirigeant : Jonathan Benassaya
Fondateurs : Jonathan Benassaya et Daniel Marhely
Capital : 38.000€
Levée(s) de fonds : En préparation. Prévue cette année
Actionnaire(s) : Fondateurs et Business Angels
Chiffre d'affaires 2007 : ns.
Concurrents : Lastfm (RU), Jiwa (Fr), Finetune (US), Pandora (US), Musicoverly (Fr)

http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/deezer-champion-francais-de-la-musique-gratuite_152366.html

formules abonnements ou forfaits de téléchargements. « La publicité est pour l'instant inadaptée à l'environnement mobile », justifie Jonathan Benassaya, « S'agissant de la musique, l'expérience utilisateur y est également beaucoup trop laborieuse. Il existe d'autres façons d'envisager cette éventualité, et pas nécessairement avec les opérateurs télécoms. En ce qui nous concerne, notre challenge, c'est de pouvoir répliquer notre plate-forme sur un équipement portable (téléphone mobile, baladeur MP3 communicant, iPod, ...) ».

Le patron de Deezer estime qu'il est tout à fait possible de proposer aux consommateurs sur ce segment de marché des offres payantes sous forme d'abonnements ou de forfaits, dès lors que la qualité de l'interface, la rapidité d'accès, et l'originalité des services sont au rendez-vous. Le lancement des services nomades de la radio Deezer est programmé « à plus ou moins brève échéance », avance-t-il sans plus de précision.

1 sur 2 

Les autres publications

Expansion Managt Review
La Lettre de L'Expansion
L'Annuaire du Pouvoir
Tableau de Bord
Résumés

Découvrir le magazine

Ce mois-ci
S'abonner
Gérer son abonnement



Rechercher



flux rss

Tous les

ECONOMIE &
ENTREPRISE

EMPLOI &
CARRIÈRES

IMMOBILIER &
PATRIMOINE

SMALL
BUSINESS

MY EXPANSION

ACCUEIL ÉCONOMIE ENTREPRISE HIGH TECH CLASSEMENTS

Sony BMG signe avec le service de streaming Deezer

10/10/2007 18:52:02 - ZdNet

Envoyer par email

Imprimer

A- A+

Citer dans votre blog



Commentaires 0

Votes 0

EN PLUS

Musique : Alice n'enfane aussi une offre de téléchargement

Musique en ligne : les fichiers écoutés sur Deezer peuvent être récupérés

Musique : Free choisit Deezer pour répliquer à Neuf Cegetel

Deezer ex-Blogmusik, pactise avec la Sacem

Jonathan Benassaya, Deezer : « Nous négocions pour intégrer les catalogues des majors et des indépendants »

Le service de musique en ligne Deezer vient de signer son premier accord d'envergure avec une maison de disques : Sony BMG l'autorise à diffuser via sa plate-forme de streaming 165 000 titres de son catalogue, qui comprend des artistes tels que Justin Timberlake, Alicia Keys, Benabar ou encore Julien Doré.

Le service de musique en ligne Deezer vient de signer son premier accord d'envergure avec une maison de disques : Sony BMG l'autorise à diffuser via sa plate-forme de *streaming* 165 000 titres de son catalogue, qui comprend des artistes tels que Justin Timberlake, Alicia Keys, Benabar ou encore Julien Doré.

Deezer commence ainsi à se mettre en conformité avec les exigences des majors ; la société dispose depuis fin août d'accords avec la Sacem, mais doit également obtenir l'aval des labels avant de pouvoir proposer

leurs morceaux à l'écoute.

Universal Music avait monté le ton début septembre contre le service et l'avait menacé de représailles judiciaires parce qu'il diffusait les morceaux de la maison de disque alors qu'aucun partenariat n'avait été conclu. L'écoute de certains artistes sous contrat avec Universal sont d'ailleurs indisponibles depuis plusieurs jours. Les discussions se poursuivent actuellement avec la maison de disques et les autres majors.

Pour Jonathan Benassaya, le cofondateur du service, il s'agit « d'une réponse concrète au problème du piratage ». Le service, entièrement gratuit et financé par la publicité, revendiquait 300 000 utilisateurs début septembre. Il en compte désormais un million selon ses dirigeants.